

Contrat de location Studio *le Macareux* Port de Ploumanac'h

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous proposer la réservation de mon studio. Si cette proposition retient votre attention, veuillez me renvoyer deux exemplaires de ce contrat signé et accompagnés d'un chèque bancaire ou postal représentant le montant de la réservation.

En vous souhaitant d'excellentes vacances dans notre région, je vous adresse mes sincères salutations.

Le propriétaire.

Studio *le Macareux* port de Ploumanac'h 56 chemin de la pointe.
Situé sur la commune de Perros-Guirec
Capacité maximale du studio 2 adultes 2 enfants
Animaux refusés

Locataire

M. Mme

Adresse

Tél. Domicile

Tél. Bureau

Tél. Mobile

Mail :

Composition de la Famille

Adultes

Enfant (s) (0 à 18 ans)

Durée de location :		à partir de 15 h., au		à 10 h.				
Prix:	1 semaine	0,00 €	2 Semaines	0,00 €	3 semaines	0,00 €	Nbrs adultes	0
1 mois	0,00 €	Chauffage	0,00 €	Par jour	0,00 €		Location linge	0,00 €
Nbrs de jours	0	1 jour	0,00 €		0,00 €			
Taxe séjour	0,90 €	0,00 €	Montant chèque réservation		0,00 €		Total de	0,00 €

Un dépôt de garantie de 200 € Vous sera demandé à votre arrivée en plus du **montant du loyer en espèce**. Ce dépôt vous sera remboursé le jour de votre départ, déduction faite des éventuelles détériorations ou du coût de remise en état des lieux.
Ce tarif inclus les charge d'eau gaz électricité (hors chauffage central)

En plus de la location, il vous sera facturé :

Le chauffage si utilisé 6,00 €/ jour

La taxe de séjour, perçue pour le compte de la commune de Perros-Guirec.
0,90 € par jour et par adulte.

Propriétaire

M. Hervé Coatantiec

13/15 rue du centre

Ploumanac'h

22700 Perros-Guirec

Cette location prendra effet si je reçois à mon adresse avant le :

--/--/----

Deux exemplaires du présent contrat datés et signés (le second exemplaire vous sera retourné contresigner par courrier), le montant de la réservation dû est **indiqué en vert dans le tableau de calcul à régler par chèque bancaire, postal ou mandat, libellé à mon ordre et que je vous rendrai après avoir été réglé de la totalité de votre loyer en numéraire à votre arrivé. Au-delà de cette date cette proposition de location sera annulée et je disposerai de mon studio à ma convenance.**

J'ai pris connaissance des conditions générales de réservation précisées sur le document joint et je déclare être d'accord sur les termes du contrat.

Le : __/__/__

À : Perros-Guirec

Signatures (faire précéder la signature de « lu et approuvé ») :

Conditions générales de location studio le macareux port de Ploumanac'h

Article 1- **Durée du séjour** : Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 2- **Conclusion du contrat** : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un chèque de réservation de 33 % du montant total de la location et deux exemplaires du contrat signé avant la date indiquée sur le contrat, page 1 1.

Le deuxième exemplaire sera retourné contresigner par courrier au locataire.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Article-3- **Annulation part le locataire** : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

- a) **Annulation avant l'arrivée dans les lieux** : Le chèque de réservation reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de trente jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.
Si le locataire ne manifeste pas dans les vingt-quatre heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son studio. Le chèque de réservation reste également acquis au propriétaire qui demandera le solde de la location.
- b) **Si le séjour est écourté** : le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article-4- **Annulation par le propriétaire** : Le propriétaire réserve au locataire l'intégralité des sommes versées ainsi qu'une indemnité au moins égale à celle que le locataire aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article-5- **Arrivée** : Le locataire doit se présenter le jour précisé à l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

Article-6- **Règlement du loyer** : La location est réglée en intégralité **en espèce** à l'entrée dans les lieux.

Article-7- **état des lieux** : un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du studio. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

Article-8- **Dépôt de garantie ou caution** : A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie ou caution dont le montant est indiqué sur le présent contrat est demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées. En cas de départ (antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie ou caution est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine.

Article-9- **Utilisation des lieux** : Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Article-10- **Capacité** : Le présent contrat est établi pour une capacité maximum quatre personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

Article-11- **Animaux** : Le présent contrat précise si le locataire peut ou non séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non-respect de cette clause par le locataire, le propriétaire peut refuser le séjour. Dans ce cas aucun remboursement ne sera effectué.

Article-12- **Assurance** : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

Article-13- **Paiement des charges** : En fin de séjour le locataire doit s'acquitter auprès du propriétaire, des charges non incluses dans le prix. Leur montant s'établit sur la base de calculs mentionnés sur le présent contrat et dans la fiche descriptive et un justificatif est remis par le propriétaire.

Le : __/__/__

Signature précédée de la mention < lu et approuvé > :

État Descriptif Studio le Macareux port de Ploumanac'h

Informations Générales :

Adresse de la location : Apt le Macareux 56 Chemin de la pointe Port de Ploumanac'h 22 700 Perros-Guirec

Année de construction : 1 980 **Année de rénovation :** 2 007

Construction récente, appartement dans une maison individuelle 2 appartements un commerce tenu par le propriétaire, entrée indépendante.

Appartement de type Studio de 42 m2 avec mezzanine équipée pour 4 personnes, situé au premier étage de l'habitation.

Nos amis les animaux ne sont pas admis.

Un jardin collectif clos et une cour située en arrière de l'habitation.

Un parking communal se trouve devant la location sur le Quai.

Description de la location :

Surface totale de 42 m2 comprenant un hall d'entrée 2 m2, une salle d'eau 4 m2, une mezzanine 15 m2 et un séjour 21 m2, WC dans la salle d'eau.

Un lit sommiers à lattes de 140 cm, et un canapé-lit de 140 cm, équipe d'oreillers, couettes, alaises.

(Prévoir housses de couettes, et draps-housses) Possibilité de louer le linge de couchage.

Équipement

Une cheminée en état de fonctionnement est à votre disposition.

Batterie de cuisine complète, vaisselle pour quatre personnes, aspirateur, four à micro-ondes, magnétoscope, téléviseur couleur, chaîne hi-fi, fer à repasser avec table, cafetière électrique, lave-vaisselle, cocotte-minute, lave-linge.

Situation de la location :

En bord de mer sur le port de Ploumanac'h, village station balnéaire réputée classée, vue exceptionnelle, exposition plein sud.

Les villes les plus proches sont Trégastel 2 km, Perros-Guirec 5 km, Lannion 10 km.

Aéroport de Lannion, gare SNCF de Lannion, autocars sur le quai à 100 m, cabine téléphonique 100 m, Épicerie, boulangerie, tabac presse, souvenir, restaurants, dans le village 200 m, supermarché carburant 2 km, Pharmacies 3 km, Hôpital Lannion 10 km.

Pratique et loisirs :

Les marchés de la région : le lundi Trégastel, le dimanche La Clarté, le vendredi Perros-Guirec, le jeudi Lannion.

À proximité : golf, jeu et club de plage, tennis, équitation, piscine, pêche à pied et en mer, Kayak de mer, plage, parc naturel protégé, réserve ornithologique, sept îles en bateau, sentier des douaniers.

Me contacter :

Hervé Coatantiec

13/15 rue du centre

Ploumanac'h

22 700 Perros-Guirec

Courriel : contact@location-ploumanach.fr

Tel : 06 99 46 38 69

____/____/____

Signature précédée de la mention < lu et approuvé > :